

EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 10 JUILLET 2024

DEL.2024/07/10-01 examinée le 10 juillet 2024 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2024 : Approuvée à l'Unanimité, une abstention.

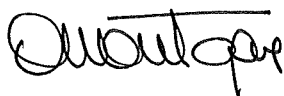
DEL.2024/07/10-02 examinée le 10 juillet 2024 – Présentation aménagement du Vieux-Port : Approuvée à la Majorité, 2 votes contre : Monsieur Éric GRALL et Monsieur Marc SIMON

DEL.2024/07/10-03 examinée le 10 juillet 2024 – Décision budgétaire modificative : Approuvée à l'Unanimité

DEL.2027/07/10-04 examinée le 10 juillet 2024 – Participation de l'EPIC au financement des navettes estivales : Approuvée à l'Unanimité

DEL.2027/07/10-05 examinée le 10 juillet 2024 – Convention de financement de la voie d'accès au Centre nautique : Approuvée à l'Unanimité

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le Secrétaire,  
Philippe POTIN



EPIC PORT DE ROSCOFF ;  
VIEUX PORT  
cs60069  
• 29682 ROSCOFF cedex  
Tél:02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A



NEANT

République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEL.2024/07/10-01

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2024**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 10 juillet à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Marc SIMON à Monsieur Éric GRALL

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Monsieur Philippe POTIN a été désigné secrétaire.

Monsieur Jean-Luc DERRIEN quitte la séance à 19h00 et donne pouvoir à Madame Odile THUBERT MONTAGNE

---

Madame la Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à adopter le procès-verbal de la réunion du 27 février 2024.

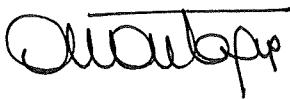
En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention) :

- **ADOPTENT** le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 et ont signé sur le registre des membres présents ayant assisté.

---

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire,  
Philippe POTIN



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél:02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

**République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEL.2024/07/10-02

**OBJET : PRESENTATION AMENAGEMENT DU VIEUX PORT**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 10 juillet à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Marc SIMON à Monsieur Éric GRALL  
Monsieur Jean-Luc DERRIEN à Madame Odile THUBERT MONTAGNE

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 9

Date de la convocation : 4 juillet 2024  
Monsieur Philippe POTIN a été désigné secrétaire.

---

Le conseil d'administration de l'EPIC a choisi de confier l'étude d'aménagement du Vieux port au groupement représenté par la société AIA Territoires.

La mission de l'AMO se découpe en trois phases :

- La phase 1, évaluation des besoins et contraintes, s'est déroulée de juillet 2023 à octobre 2023. La restitution a donné lieu à une présentation lors du conseil d'administration du 30 octobre 2023.
- La phase 2, élaboration du programme de l'opération, vient de se terminer. Monsieur Gallard, responsable du projet pour l'AMO présente ce jour en séance le projet de schéma directeur et de programmation établi suite au diagnostic de la phase 1, aux étapes de concertation réalisées tant avec les différents acteurs œuvrant sur le domaine portuaire que les habitants de la commune de Roscoff.

Après échanges entre les membres du conseil et Monsieur Gallard, il est convenu que le bilan d'opération sera réévalué sur la partie investissement (recettes, emprunts, subventions région et autres) en cours de phase 3, avant le lancement de la consultation de MOE. Un nouveau CA de l'EPIC permettra de valider le budget travaux, le phasage des travaux au regard de cette nouvelle capacité d'investissement.

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le **23 JUL. 2024**

ID : 029-909290215-20240710-D\_2024\_07\_10\_02-DE


En conséquence, les membres du Conseil d'administration, après avoir délibéré, à la majorité (7 voix pour, 2 contre : Monsieur Eric Grall, Monsieur Marc Simon) :

- **VALIDENT** le plan d'aménagement du Vieux Port de Roscoff proposé ce jour,
- **ARRETENT** les orientations programmatiques des espaces publics et des bâtiments.

---

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire,  
Philippe POTIN



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél:02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL.2024/07/10/03

**OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 10 juillet à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Marc SIMON à Monsieur Éric GRALL  
Monsieur Jean-Luc DERRIEN à Madame Odile THUBERT MONTAGNE

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 9

Date de la convocation : 4 juillet 2024  
Monsieur Philippe POTIN a été désigné secrétaire.

---

Madame la Présidente propose d'adopter cette décision budgétaire modificative afin de prendre en considération des modifications intervenues sur le budget, et /ou d'ajuster des comptes.

Vu le tableau comptable annexé, transmis au préalable aux membres du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** la décision budgétaire modificative présentée.

---

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire,  
Philippe POTIN



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél:02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 08013-APE 5224A

République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEL.2024/07/10-04

**OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES NAVETTES ESTIVALES DE LA VILLE DE ROSCOFF**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 10 juillet à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN et Monsieur Marc SIMON, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Marc SIMON à Monsieur Éric GRALL  
Monsieur Jean-Luc DERRIEN à Madame Odile THUBERT MONTAGNE

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 9

Date de la convocation : 4 juillet 2024  
Monsieur Philippe POTIN a été désigné secrétaire.

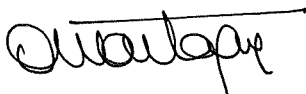
Pendant la saison estivale, les besoins en stationnement de la Ville de Roscoff sont importants. Les besoins vont de quelques instants à des stationnements de longue durée (plusieurs heures, la journée, voire plusieurs jours). Afin de désengorger les parkings du port et du centre-ville, et de permettre la rotation des véhicules, la collectivité a choisi de rendre ceux-ci payants. Dans un même temps elle a mis en avant des possibilités de stationnement à la périphérie de la ville. Afin de les rendre plus attractifs pour les visiteurs, outre la gratuité, la collectivité a mis en place deux navettes qui permettent de rejoindre l'embarquement pour l'Ile de Batz mais aussi les différents quartiers de la ville. Le transfert est gratuit pour le visiteur, néanmoins la navette a un coût pour la collectivité (de l'ordre de 60 000 € HT pour la saison). Compte tenu qu'une partie non négligeable des passagers de la navette sont à destination de l'Ile de Batz, que les recettes de la taxe sur les passagers sont encaissées par l'EPIC, il apparaît normal que l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port finance une partie du coût des navettes. Les statistiques de fréquentation des navettes estivales sont jointes en annexe ainsi que le projet de répartition des coûts entre la Ville de Roscoff et l'EPIC.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la participation au financement de la navette estivale de la Ville de Roscoff.

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire,  
Philippe POTIN



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél: 02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL.2024/07/10-05

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA VOIE D'ACCES AU CENTRE NAUTIQUE**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 10 juillet à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, Monsieur Marc SIMON, Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Monsieur Éric GRALL

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Marc SIMON à Monsieur Éric GRALL

Monsieur Jean-Luc DERRIEN à Madame Odile THUBERT MONTAGNE

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Monsieur Philippe POTIN a été désigné secrétaire.

---

La commune de Roscoff a décidé de construire un centre nautique sur le terre-plein en contre bas de la rue du Capitaine Coadou. Le terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment fait partie de la concession portuaire. La région Bretagne, propriétaire du port de Roscoff, a mis à disposition de la commune de Roscoff les surfaces nécessaires à la réalisation du projet via une Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT).

Afin de permettre l'accessibilité au nouveau centre une voie d'accès a été réalisée. Celle-ci n'est pas incluse dans le périmètre de l'AOT accordée à la ville de Roscoff mais est située sur le périmètre de la concession. Elle relève donc du domaine de L'EPIC Roscoff VIEUX-PORT et à ce titre son financement est à imputer sur le budget de l'EPIC.

L'EPIC a demandé à la ville de Roscoff, d'inclure la réalisation de cette voie dans le marché de travaux du nouveau centre nautique réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Le projet de convention joint en annexe a pour but, de définir les modalités financières entre la commune de Roscoff et l'Épic

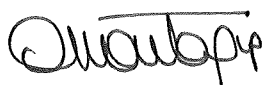
En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** d'inclure la réalisation de la voie d'accès au Centre nautique dans le marché de travaux de celui-ci, sous maîtrise d'ouvrage de la commune

---

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le Secrétaire,  
Philippe POTIN



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél: 02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A





**EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à dix-sept heures, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Monsieur André MORVAN, M. Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Marc SIMON.

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN à Monsieur Marc SIMON

**ABSENT**

Monsieur Eric GRALL

En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 8

Date de la convocation : 22 février 2024

Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT a été désigné secrétaire.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Approbation des procès-verbaux des 4 avril et 30 octobre 2023
  - Compte de gestion 2023
  - Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat 2023
  - Budget 2024
  - Tarifs 2024
  - Adhésion groupement de commandes SDEF
  - Modification des emplois
  - Proposition d'avenant de prolongation avec le groupement AIA de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Vieux-Port
  - Informations diverses
-

**DEL.2024/02/27-01 – Approbation des procès-verbaux des réunions des 04 avril et 30 octobre 2023**

Madame la Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à adopter les procès-verbaux des réunions des 04 avril et 30 octobre 2023.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** les procès-verbaux des séances des 04 avril et 30 octobre 2023 et ont signé sur le registre des membres présents ayant assisté.

**DEL.2024/02/27-02 – Compte de gestion 2023**

Madame Christine SANINI, chef des services comptables, SGC de Morlaix, a arrêté le compte de gestion de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port, pour l'année 2023, comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultats comptables 2023 sans les RAR + 346 649,82 €

Section d'investissement :

Résultats comptables 2023 sans les RAR - 258 975,69 €

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion pour l'année 2023.

**DEL.2024/02/27-03 – Compte administratif 2023**

*Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Présidente, sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote.*

M. AUTRET, Président de séance, présente les résultats apparaissant sur le compte administratif établi par Mme la Présidente. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Madame Christine SANINI, chef des services comptables (P.J. n° 2) :

Section de fonctionnement : + 346 649,82 €

Section d'investissement : - 258 975,69 €

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif pour l'année 2023.

**DEL.2024/02/27-04 – Affectation des résultats 2023**

Compte tenu du résultat de fonctionnement et du besoin de financement de la section d'investissement, Mme la Présidente propose d'affecter le résultat comme suit : 245 545,69 €  
Ce résultat sera inscrit au compte 1068, en recette d'investissement, au budget 2024.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur Marc SIMON :

*Le montant prévu pour l'impôt sur les sociétés est conséquent. Il se demande si celui-ci aurait pu être réduit.*

Monsieur Michel AUTRET :

*Le montant de l'impôt sur les bénéfices est basé sur le résultat de l'exercice 2023. Les comptes 2023 ont été certifiés par le comptable public. Les comptes de gestions et administratif ont été votés par le conseil d'administration à l'unanimité.*

- **APPROUVENT** l'affectation proposée du résultat.

#### **DEL.2024/02/27-05 – Budget 2024**

Madame la Présidente vous propose d'approuver ce document budgétaire (P.J. n° 3) qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :

573 480,00 € en section de fonctionnement,

630 058,69 € en section d'investissement.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le budget pour l'année 2024.

#### **DEL.2024/02/27-06 – Tarifs 2024**

Les tarifs doivent être définis pour l'année 2024 :

- Tarifs du port
- Tarifs d'occupation du domaine public et droits de place
- Tarifs horodateurs

Compte tenu du contexte économique, il est proposé de réévaluer les tarifs de 4.5 %, à l'exception de la REPP et du tarif « passager » qui restent inchangés.

Les membres du conseil portuaire réunis le 9 février ont émis un avis favorable sur les propositions de tarifs à appliquer au cours de l'exercice pour les différents services et occupations du domaine proposés. Mme la Présidente propose de les adopter afin qu'ils puissent être appliqués par le régisseur et les agents habilités

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les tarifs définis pour l'année 2024.

#### **DEL.2024/02/27-07 – Adhésion au groupement de commandes SDEF**

Mme la Présidente propose d'adhérer au groupement d'achat d'électricité du SDEF (P.J. n° 7), le nouvel appel d'offres sera lancé en avril 2024 pour la fourniture d'électricité sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDEF et **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer toute pièce afférente à ce dossier.

#### **DEL.2024/02/27-08 – Modification des emplois**

Les emplois permanents de l'EPIC sont au nombre de 2,7 ETP. Les 2 positions de travail à temps plein sont couvertes par des agents de l'EPIC. La position de travail à 0,7 était jusque-là couverte par la mise à disposition d'un agent communal à hauteur de 0,7 ETP. Cet agent n'est plus mis à disposition de l'EPIC.

Afin de permettre le recrutement d'un salarié de droit privé à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, il est proposé d'approuver l'augmentation de la position de travail de 0,7 à 1 ETP.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'augmentation de la position de travail de 0,7 à 1 ETP.

**- Proposition d'avenant de prolongation avec le groupement AIA de l'as  
d'ouvrage pour l'aménagement du Vieux-Port**

Suite à la présentation des trois scénarios d'aménagement envisagés par AIA, et afin de parfaire le processus de concertation avec les professionnels, les partenaires et le grand public, et ainsi d'optimiser l'aboutissement à un scénario final correspondant le mieux aux attentes de tous, une prolongation de deux mois de la phase 2 de la mission d'AIA et de son groupement est envisagée. Mme la Présidente a demandé un devis à l'AMO pour ajout d'une phase supplémentaire d'ateliers et concertations fin mars, le coût de cet avenant est de 14 975 € HT.

Après avoir pris connaissance de la nature des prestations complémentaires, après discussion et vote, les membres de l'EPIC ont considéré à la majorité que le projet d'avenant ne pouvait être retenu en l'état. Plusieurs membres du CA conviennent néanmoins de la nécessité de reprendre contact avec l'AMO afin de rediscuter du contenu et du coût de l'avenant.

**Informations diverses**

**Demandes d'occupation du domaine public**

Mme la Présidente fait part des courriers reçus de la part des commerçants non sédentaires et des forains, pour le renouvellement des AOT pour la saison à venir. Il avait été convenu précédemment que les demandes émanant des commerçants habituels seraient validées.

Les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à la reconduction des AOT pour les habituels friteries, le manège et forains.

**Dossier Musoir du Quai Neuf**

Loïc Maron, responsable du Vieux-Port, informe les membres de l'état d'avancement du dossier de réparation du musoir du quai neuf. Des discussions sont encore en cours avec les entreprises concernées et les avocats.

**Demande d'un local d'accueil et de stockage pour création d'une école de plongée : avis défavorable du CA.**

Mr Jean-Jacques ROIGNANT a reçu une demande d'un plongeur professionnel qui souhaitait louer le local attenant aux toilettes centraux du port afin d'y entreposer son matériel et afficher les informations de son activité qu'il pratiquerait au port de Bloscon. Aucun tarif de location n'étant fixé pour ce local actuellement occupé par l'association du centre nautique de Roscoff qui l'utiliserait encore probablement cet été, les membres du Conseil d'Administration n'y sont pas favorables.

**Demande d'établissement d'un calendrier des CA jusqu'en fin d'année**

Mr Marc SIMON souhaite avoir une visibilité des réunions du CA à l'avance afin d'organiser son emploi du temps. Un calendrier des réunions sera établi jusqu'en décembre et transmis aux membres.

Séance levée à 19h45

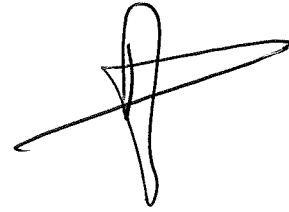
Envoyé en préfecture le 23/07/2024  
Reçu en préfecture le 23/07/2024  
Publié le **23 JUIL. 2024**  
ID : 029-909290215-20240710-D\_2024\_07\_10\_01-DE

La Présidente,  
Odile THUBERT MONTAGNE



EPIC PORT DE ROSCOFF  
VIEUX PORT  
cs60069  
29682 ROSCOFF cedex  
Tél:02.98.24.43.00  
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le Secrétaire,  
Jean-Jacques ROIGNANT





NEANT